CONSEIL D'ADMINISTRATION Ce 17 mars 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, vidéoconférence, le 17 mars 2021 à 19 h 30.

Présents: MM. Jaclin Bégin Préfet

> Authier-Nord Alain Gagnon Daniel Favreau Chazel Daniel Céleste Clermont Michel Cliche Clerval Jacques Ricard Duparquet Rémi Jean Dupuy Henri Bourque Gallichan **Normand Moore** La Reine Yves Dubé La Sarre Lina Lafrenière Macamic Roger Lévesque Normétal Aline Bégin Palmarolle

Mme M. Mme MM. Pierre Godbout **Poularies**

Alain Gagnon Rapide-Danseur Léo Plourde Roquemaure Mme Diane Provost St-Lambert

MM. David Goulet Ste-Germaine-Boulé

> Florent Bédard Ste-Hélène Lucien Côté Taschereau Alain Guillemette Val Saint-Gilles

Directeur général : M. Normand Lagrange Micheline Trudel Directrice générale adj. : Mme

Secrétaire d'assemblée : Vanessa Pronovost Mme

Absents: M. Marcel Cloutier Authier

> Mme Linda C.-Bédard Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré

l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois

pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 204-2021 du 10 mars 2021 qui prolonge

cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit

jusqu'au 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le

gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la

population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2021-010 du 5 mars 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

21-37

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer vidéoconférence;
- QU'un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Tenue de la séance à huis clos;
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4. Adoption des procès-verbaux;
- 5. Ratification des procès-verbaux;
- 6. Affaires en découlant;
- 7. Rapports et comptes rendus;
- 8. Information;
- 9. Aménagement;
- 10. Sécurité incendie;
- 11. Développement;
- 12. Gestion des territoires non organisés;
- 13. Résolutions diverses;
- 14. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
- 15. Parole au public;
- 16. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-38

Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

21-39

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 17 février 2021.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

21-40

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 3, 10 et 12 février 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Internet haute vitesse

Monsieur Lagrange fait un compte rendu des avancements du dossier d'Internet haute vitesse. Des annonces sont prévues dans les prochaines semaines relativement à ce dossier.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)

Monsieur Lagrange fait un résumé de la rencontre qui s'est tenue le 25 février dernier où divers sujets ont été discutés, notamment les dossiers du transport collectif interurbain, du transport aérien, et des enjeux de la décentralisation du système de santé.

La CPAT présentera son rapport annuel sous peu.

Rencontre avec le député régional, monsieur Pierre Dufour

Monsieur Bégin fait le compte rendu de la rencontre qui s'est tenue avec le député d'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Pierre Dufour. Monsieur Dufour y a présenté l'état de situation de la réfection de la route 117 et de l'aire de service Le Domaine. Il a été discuté de la desserte ambulancière en région. Monsieur Dufour a également confirmé que des annonces étaient attendues concernant le dossier d'Internet haute vitesse en Abitibi-Témiscamingue.

INFORMATION

Ministère de la Sécurité publique - Suite à notre résolution 20-206 demandant au ministère de rétablir les sommes octroyées pour le volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, on nous informe que la somme initiale de 10 000 \$ pour le volet 3 peut évoluer au cours de l'année en fonction des sommes inutilisées à la suite de l'attribution des montants aux volets 1 et 2 et que si des disponibilités budgétaires se dégageaient en cours d'année, un montant additionnel pourrait être alloué.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Entrée en vigueur du Règlement 06-2020, lequel est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Fondation Docteur-Jacques-Paradis - Invitation à un évènement virtuel « vins et fromages » et à une conférence de la championne paralympique et actuelle sénatrice Chantal Petitclerc, le 1er avril à compter de 18 h 30.

Matières organiques

Madame Trudel présente l'avancement du dossier des matières organiques.

Le gouvernement du Québec a adopté sa Stratégie de valorisation de la matière organique. Les objectifs ciblés sont présentés.

À ce jour, différents scénarios ont été étudiés par la MRC d'Abitibi-Ouest. Le comité environnement sera sollicité au cours du mois d'avril. Les différents scénarios feront l'objet d'une analyse comparative sous différentes dimensions soit technique, économique, environnementale et sociale.

AMÉNAGEMENT

Nature des modifications à apporter aux plans et aux règlements d'urbanisme municipaux

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'administration de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des amendements qu'une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest:

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adopter le document « Nature des modifications à apporter aux plans et aux règlements d'urbanisme municipaux » tel que déposé.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

21-41

Comité aménagement

Monsieur Normand Grenier, directeur à l'aménagement du territoire, fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité aménagement qui s'est tenu le 3 février dernier relativement à l'élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques.

SÉCURITÉ INCENDIE

Comité transport, sécurité et technologie - Volet sécurité incendie

Monsieur Grenier fait également un bref résumé de la rencontre du comité transport, sécurité et technologie du 8 mars dernier concernant la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI). Lors de cette rencontre, les membres ont décidé de recommander au conseil d'administration la formation d'un comité ad hoc pour la révision du SCRSI, regroupant un directeur de service incendie de chaque secteur, joints aux membres du comité transport, sécurité et technologie.

Révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) – Comité ad hoc

21-42

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de former un comité ad hoc pour la révision du SCRSI. Les personnes suivantes sont nommées :

- M. Jaclin Bégin, préfet;
- M. Yves Dubé, maire, zone Centre;
- Mme Lina Lafrenière, mairesse, zone Est;
- M. Henri Bourque, maire, zone Sud;
- M. Roger Lévesque, maire, zone Nord;
- M. Luc Goudreau, directeur SSI, zone Centre;
- M. Dany Girardin, directeur SSI, zone Est;
- M. Rémi Thibault, directeur SSI, zone Sud;
- M. Éric Fortin, directeur SSI, zone Nord-Ouest.

<u>Schéma couverture de risques – Adoption des rapports annuels d'activité incendie du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima</u>

21-43

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu:

- D'ADOPTER les rapports annuels d'activité incendie 2020 du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc et St-Eugène-de-Chazel) dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- DE LES DÉPOSER au ministère de la Sécurité publique.

<u>Schéma couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activité</u> incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest

21-44

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu:

- D'ADOPTER le rapport annuel d'activité incendie 2020 de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- DE LE DÉPOSER au ministère de la Sécurité publique.

<u>DÉVELOPPEMENT</u>

Réseau Accès entreprise Québec - Comité aviseur : Nominations

21-45

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes afin de siéger au comité aviseur du Réseau Accès entreprise Québec :

- M. Jaclin Bégin, représentant de la MRC;
- M. Yves Dubé, représentant de la ville la plus populeuse de la MRC;
- Mme Isabelle Métivier, UQAT, représentante d'organisation économique;
- M. Gino Trudel, représentant d'entreprise privée, secteur industriel;
- Mme Frédérique Lavallée, représentante d'entreprise privée, secteur agricole;
- Mme Suzanne Blais, députée, observatrice (non votante).

Comité développement - Volet projets structurants : Nominations

21-46

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes afin de siéger au comité développement – volet projets structurants :

- Mme Karoline Létourneau, représentante d'entreprise privée;
- M. Patrice Vachon, représentant de la société civile.

Comité d'investissement - Nomination

21-47

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de nommer monsieur Lucien Bégin afin de siéger au comité d'investissement de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Entente de développement culturel MRC-Ville de La Sarre

21-48

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu:

- D'AUTORISER monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'Entente de développement culturel avec la Ville de La Sarre, pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) Décision

21-49

Proposé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.), appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement concernant les projets FLIAU202111 et FLIAU202112.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Politique de soutien aux entreprises - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

21-50

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter la mise à jour de l'annexe 8 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Décision

21-51

Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'analyse FQIS pour le projet AO 2021-011.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Municipalité de Taschereau - Entretien de la Route verte

ATTENDU QUE

la MRC d'Abitibi-Ouest est gestionnaire de l'emprise de la Route verte sis sur son territoire et qu'elle est responsable des aménagements mis en place à cette fin;

ATTENDU QUE

la MRC confie à la Municipalité de Taschereau l'entretien et l'aménagement d'un tronçon de la Route verte;

21-52

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- D'ACCORDER une aide financière annuelle pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, pour 3 ans, à la Municipalité de Taschereau, pour l'entretien et l'aménagement d'un tronçon de la Route verte;
- D'AUTORISER monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'entente à intervenir;

• D'UTILISER l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Entente de partenariat

ATTENDU QUE

l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) demande un soutien financier afin de supporter différents projets de recherche en Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU'

une entente de partenariat permettrait à l'UQAT de soutenir le corps professoral ainsi que les étudiants dans leurs formations, leurs recherches, leurs recherchescréation et leurs innovations tout au long des différents processus, notamment par l'embauche de personnel de soutien, technique et professionnel;

ATTENDU QUE

cette entente permettrait à l'UQAT de soutenir un plus grand nombre de projets sur le territoire de l'Abitibi-Ouest, ce qui amènera un rayonnement supplémentaire pour notre territoire;

21-53

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- D'ACCORDER un soutien financier annuel de 25 000 \$ à l'UQAT, pour une période de 3 ans, afin de soutenir différents projets de recherche sur notre territoire;
- D'AUTORISER monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le protocole d'entente à intervenir;
- D'UTILISER l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, se retire de la séance. Monsieur Alain Gagnon (A.-N.), préfet suppléant, en assume la présidence.

Transport collectif rural - Prévisions budgétaires et demande d'aide financière 2021

21-54

Proposé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.), appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2021;
- DE DEMANDER une aide financière de 225 000 \$ au ministère des Transports dans le cadre du Programme gouvernemental au transport collectif en milieu rural, pour l'année 2021.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, réintègre la séance et en assume la présidence.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-55

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 00.

Le préfet Le directeur général

ADOPTÉ LE: 21 avril 2021

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.